

Bordereau de versement - Archives départementales du Rhône

Cotes extrêmes du versement	405 W 1
Service	Direction départementale des contributions directes
Intitulé du versement	Impôt sur le revenu et sur les sociétés, réclamations.
Dates extrêmes	1959-1963
Métrage	0,16 m/l
Modalités d'entrée	Versements des 8 octobre 1965, 25 janvier 1967, 27 octobre 1967 et 11 octobre 1968
Conditions d'accès	Versement soumis à un délai de 50 ans (vie privée)
Observations	<p>Le critère retenu pour ce versement est celui de la conservation des dossiers de contentieux fiscal (critère confirmé peu après par la circulaire de la direction des Archives de France du 25 octobre 1968).</p> <p>Ce versement regroupe les dossiers anciennement cotés 351 W, 381 W, 389 W et 405 W.</p>
Présentation Contenu	Ces dossiers de réclamations proviennent de personnes physiques ou morales contribuables du département du Rhône et concernent l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés. Ils contiennent la demande du contribuable et le rapport du contrôleur chargé de son instruction.
Sommaire	

Cote	Description	Date début	Date fin
405 W 1	Impôt sur le revenu et sur les sociétés, dossiers de réclamation.	1959	1963